Organisme de formation : AM&JT, siège social 16 esplanade du champ de mars 35000 Rennes
RCS de Rennes sous le SIRET n° 834 595 126 00014 – représentée par : M. Adam & M. Tabore
numéro d'enregistrement 53351021735, Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Location saisonnière

Public visé

Agents Immobiliers

Agents commerciaux en immobiliers

Formation à destination des professionnels de l'immobilier

Objectifs de la formation

Maîtriser les fondamentaux de l'accueil

Savoir rédiger un contrat et un mandat

Connaître la réglementation relative à la location saisonnière

Appréhender les règles de déontologie

Contenu de la formation

Déontologie

La décoration

Rédiger une annonce

De prospect à client

Moyens et méthodes pédagogiques

Avoir un accès internet et un ordinateur, une tablette ou un smartphone (FOAD)

Contenus vidéo et textes à visionner, fiches à télécharger

Assistance technico-pédagogique 7j/7 9h-19h Formations accessibles aux personnes atteintes d'un handicap auditif, moteur ou cognitif.

Modalités de suivi

Assistance technico-pédagogique 7j/7 9h-19h par chat, téléphone ou email

Encadrement pédagogique assuré par Julien TABORE, master en droit privé et son équipe

Suivi technique assuré par Médéric ADAM, informaticien

Évaluation – Sanction - Durée

QCM intermédiaire et final (obtenir un score supérieur à 80%) durées estimées 30 min. chacun

Délivrance d'une attestation après 14 heures, validation des modules et l'obtention du QCM final

Durée de la formation : 14 heures minimum prévues (au rythme de l'apprenant)